



LSAP

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

09 OCT. 2019

1303

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 9 octobre 2019

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

La station-service située sur l'A4 en direction d'Esch-sur-Alzette vient de fermer en début de la semaine passée pour être démantelée et faire place à une nouvelle bretelle d'autoroute.

En attendant, la réalisation de la nouvelle station-service à hauteur de Pontpierre au plus tôt au printemps 2021, il n'y aura plus de station en direction de Luxembourg vers Esch-sur-Alzette.

Les travaux préparatoires à charge de l'État ont été achevés en septembre 2017 et début 2019 un concessionnaire a été choisi :

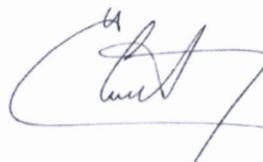
- Nous aimerions savoir de Monsieur le Ministre si le déroulement de ces projets peut être qualifié de normal ?
- Les différentes planifications n'auraient-elles pas pu être mieux coordonnées pour permettre une transition sans délais excessifs et éviter un transfert du trafic vers des stations-service situées en agglomération ?

- Comment Monsieur le Ministre entend-il éviter que les automobilistes et camionneurs ne sortent de l'autoroute pour s'approvisionner à la station essence qui se trouve de l'autre côté de l'autoroute en direction de Luxembourg-Ville ?
- Est-ce que la nouvelle station sera aménagée de façon à pouvoir accueillir un nombre suffisant de camions et ainsi éviter des files sur la bande de stationnement et la sortie de l'autoroute ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Mars Di Bartolomeo
Député



Yves Cruchten
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Luxembourg, le 15 NOV. 2019



Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, du Ministre des Finances et du Ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire à la question parlementaire N°1303 du 9 octobre 2019 des honorables députés Messieurs Yves Cruchten et Mars Di Bartolomeo, concernant la nouvelle station-service sur l'A4, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

Réponse commune de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, Monsieur Pierre Gramegna, Ministre des Finances et Monsieur Claude Turmes, Ministre de l'Énergie de l'Aménagement du territoire à la question parlementaire n° 1303 du 9 octobre 2019 de Monsieur le Député Yves Cruchten et de Monsieur le Député Mars di Bartolomeo

Par la question parlementaire n° 1303 du 09 octobre 2019, les honorables Députés Monsieur Yves Cruchten et Monsieur Mars di Bartolomeo souhaitent s'informer en ce qui concerne la réalisation de la nouvelle station-service située sur l'A4 en direction d'Esch-sur-Alzette

Le réaménagement de l'échangeur Pontpierre sur l'A4 est un projet d'envergure. La première phase du projet, la construction de deux nouveaux ouvrages et l'élargissement de l'ouvrage existant est sur le point d'être achevée. La deuxième phase, en l'occurrence l'adaptation des bretelles d'accès et de sortie d'autoroute et la construction du rondpoint ovale sur la route nationale N13, dont le dossier de soumission est sur le point d'être finalisé, nécessite la démolition de la station Shell.

La construction et l'exploitation de la nouvelle station-service à Pontpierre a été mise en concurrence au niveau européen suivant les règles de la loi du 3 juillet 2018 sur l'attribution de contrats de concession. Cette mise en concurrence fut lancée en août 2018, dès que la nouvelle législation était entrée en vigueur. Ceci a permis d'organiser la procédure de mise en concurrence dans un cadre juridique clair et précis. Il est à préciser que c'est la première fois que la construction et l'exploitation d'une nouvelle station-service autoroutière au Grand-Duché de Luxembourg a été mise en concurrence au niveau européen, les mises en concurrence antérieures au niveau européen n'ayant concerné que l'exploitation de stations de service autoroutières existantes.

La concession a finalement été attribuée en date du 1^{er} février 2019 à la société anonyme Total Luxembourg s.a. Le concessionnaire a entretemps introduit les diverses demandes d'autorisation auprès des administrations concernées de sorte que la nouvelle station-service devrait pouvoir ouvrir dans les meilleurs délais.

Si l'objectif initial était effectivement d'ouvrir la nouvelle station Total de pair avec la fermeture de l'ancienne station Shell, il s'est avéré, au vu de la complexité du dossier, que ceci était irréaliste. Dès lors, il y aura effectivement une période de vacance de quelques mois pendant laquelle il n'y aura pas de station-service ouverte aux usagers sur l'autoroute A4, direction Esch-sur-Alzette.

En ce qui concerne les risques de transfert du trafic vers les agglomérations limitrophes il y a lieu de constater en premier lieu qu'en termes de volume de carburant, les stations-service situées sur l'A4 sont relativement modestes. En effet, les volumes débités se comparent davantage à de grandes stations en dehors du réseau autoroutier qu'aux autres stations autoroutières luxembourgeoises. Ceci s'explique notamment par le fait que les grandes stations autoroutières (Berchem, Capellen, Wasserbillig) sont situées sur les autoroutes A1, A3 et A6, qui font partie du réseau TEN-T (Trans-european network transport) et attirent une importante clientèle en transit international.

Par ailleurs, les usagers qui ne sont pas en transit international, c'est-à-dire essentiellement les clients nationaux, respectivement des clients frontaliers, ont l'occasion de faire le plein dans toutes les stations situées sur leur trajet. Il est dès lors peu probable qu'ils quittent l'autoroute rien que pour faire le plein dans une station de la région de Pontpierre.

Au vu de ce qui précède, il semble que le risque de transfert massif du trafic vers les agglomérations limitrophes de Pontpierre soit relativement limité. Par ailleurs, il y a lieu de remarquer que des mesures constructives pour empêcher un éventuel transfert de trafic ne sont pas envisageables, étant donné que les conducteurs doivent rester libres dans le choix de leur station d'essence.

En ce qui concerne d'éventuelles files de camion sur l'autoroute, il y a lieu de souligner que les plans de la nouvelle station prévoient 4 distributeurs doubles et 2 distributeurs simples pour le diesel, soit 10 pompes à carburant pour camions et 16 emplacements de parking pour camions sur l'aire de service. Si l'objectif du gouvernement n'est pas d'augmenter le nombre de camions fréquentant l'aire de service, les capacités d'accueil seront supérieures à celle de l'ancienne aire et devraient être suffisantes pour éviter d'éventuelles files de camion sur l'autoroute.